

# L'entreprise interdite a pu reprendre le boulot

*La justice a accordé l'effet suspensif à la société italienne, soupçonnée de dumping salarial sur un chantier des TPG. Elle en avait été bannie par l'inspection du travail.*



Le chantier du futur dépôt des TPG avait été perquisitionné par les forces de l'ordre. (Photo: Keystone/Salvatore di Nolfi)

on off i

Une faute?

Signalez-la-nous!

Interdite de chantier il y a deux semaines, active à nouveau vendredi. L'entreprise italienne chargée des travaux d'électricité au futur dépôt des TPG d'En Chardon a repris le travail, révèle la «Tribune de Genève». La Cour de justice a décidé de lui accorder l'effet suspensif, en attendant une décision sur le fond. La société fait l'objet d'une enquête pour des soupçons de sous-enchère salariale. L'Office cantonal de l'inspection et des relations de travail (OCIRT) avait décidé de lui interdire l'accès au chantier. Les TPG avaient alors suspendu les travaux d'électricité. La Fédération genevoise des métiers du bâtiment craint que l'entreprise finisse en vitesse ses travaux et disparaisse aussitôt dans la nature.

Les soupçons de dumping avaient été révélés par les syndicats. Une succursale vaudoise d'une entreprise italienne avait obtenu ces travaux. Elle avait alors mandaté une autre société pour embaucher des ouvriers dans le sud de l'Italie. Ceux-ci ne percevaient pas la totalité des salaires annoncés aux autorités: les traitements étaient versés sur des comptes transalpins et ponctionnés. Le chantier avait été perquisitionné par la police judiciaire et l'OCIRT fin mai.

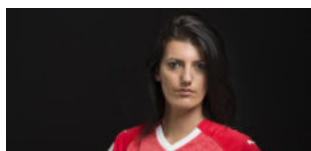
(leo)

## Plus de sujets



### Voyage dans le temps prolongé durant l'été

L'animation virtuelle «Genève 1850» qui devait s'achever mi-juillet sera déplacée pour accueillir du public jusqu'à fin septembre.



### «J'ai désespérément appelé son nom»

La capitaine de l'équipe féminine de Young Boys est portée disparue depuis samedi au lac de Côme (It). Un robot sondera le fond de l'eau ce lundi.